



Divorce et éloignement avec ma fille

Par **nathalie**, le **01/06/2010** à **14:13**

Bonjour, rnje dois passer devant le juge d'ici qq semaines pour divorcer sans consentement mutuel. Je souhaite quitter le departement et partir vivre a 460 km de chez mon ex mari, en belgique. je ne demande aucun bien ni finance mais veux juste la garde de ma fille et droit de visite du pere 1 we par mois, ttes les petites vacances scolaires et la moitié de celles de noel et été. lui veux un WE sur 2 et 2 jours en semaine, une semaine sur 2 et tous les biens matériels.rnJe suis partie de chez lui il y a un an et il n'a jamais versé un sou.rnJ'ai besoin d'être rassurée car mon avocate ne se prononce pas. Combien ais-je de chance que ma requete soit acceptée par le juge.rnMercirnNathalie

Par **MBaraton**, le **01/06/2010** à **15:06**

Bonjour,rnrnVotre avocate a dû vous dire que le juge statuera conformément aux intérêts de l'enfant.rnrnLes intérêts des parents passent après l'intérêt de l'enfant.rnrnTout cela n'a rien à voir avec les biens, le partage des éventuels biens et autres prestations.rnrnPour savoir ce que le juge décidera, il faut se poser la question toute simple : quel est l'intérêt de l'enfant, en dehors de toute considération partisane ?rnrnL'enfant sera t-il mieux là avec son père, avec sa mère ?rnrnL'enfant a t-il intérêt à changer d'école, de ville, de région, de pays ?rnrnQuelle vie l'enfant aura t-elle avec sa mère, avec son père et avec quels moyens et quel environnement pour vivre ?rnrn...rnrnLa réponse à toute ces questions peut aider à se faire une idée de la décision du juge.rnrnBon courage